



Bulletin n° 3-2013

11 juin 2013

## Situation

Comme vous le remarquerez dans les graphiques du CIRAME sur la climatologie depuis le début de l'année (en téléchargement dans la page BSV sur [afidol.org](http://afidol.org)), nous avons connu un mois de mai pluvieux et en dessous des températures normales.

La floraison a débuté dans les zones précoces. Elle accuse un retard de 15 à 20 jours. Les observateurs notent un regroupement des dates de floraison quelles que soient les variétés, alors qu'il existe habituellement un étalement de ces dates en fonction des variétés.

La floraison est abondante sur PACA et Drôme.

## Oeil de Paon (*Spilocaea oleagina*)

Les conditions climatiques sont restées favorables au développement de cette maladie. Nous observons en toutes régions la présence de tâches d'oeil de paon. Nous entrons dorénavant dans la période où cette maladie ne se développe plus.

## Teigne de l'olivier (*Prays oleae*)

Les observations montrent une présence classique de ce papillon dans les zones où il est généralement fréquent.

Le seuil de risque est basé sur l'observation des feuilles réparties sur la périphérie de la frondaison entre 1 et 2 m de hauteur et présentant une galerie, ou mine, creusée par la génération phyllophage de la teigne en automne :



Dans la Drôme certains vergers ont un taux de 50 % de feuilles minées mais ceci reste exceptionnel. Dans les Bouches du Rhône le taux est autour de 10 %. Dans le Vaucluse le taux est inférieur à 10 %. Dans le Var il est généralement autour de 10 % à l'exception de la zone littorale où certains vergers ont un taux de 50 %. Dans les Alpes de Haute Provence le taux est autour de 15 %.

Le seuil de risque est de 10 - 15 % de feuilles minées. Cependant, nous vous invitons à moduler ce seuil en fonction de l'importance de la floraison. Si vous constatez une floraison abondante, le seuil de risque est de 50 % de feuilles minées.

### **Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)**

Les observations montrent que la population de cet insecte reste très basse et en dessous des seuils de risque.

### **Bactériose de l'olivier (*Pseudomonas savastanoi*)**

Nous avons indiqué dans le Bulletin de Santé du Végétal du 4 juillet 2012, la présence sporadique de cette bactérie qui se traduit par l'apparition de chancres, ou gales ou rognés sur les rameaux et branches d'olivier. Le développement de cette maladie s'était amplifié suite aux éclatements d'écorce provoqués par le gel de février 2012.



Quelques vergers ou quelques arbres isolés présentent ces symptômes en ce moment dans le Var particulièrement.

### **Psylle de l'olivier (*Euphyllura olivina*)**

La présence de cet insecte se manifeste par une sorte de coton blanc à l'extrémité des rameaux ou sur les grappes florales. Il est observé de façon disparate sur l'ensemble de la zone. Nous constatons que sa population ne dépasse pas le seuil de risque.



## Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Les premières mouches adultes sont capturées. C'est le moment de placer les pièges alimentaires dans les oliviers pour réaliser un contrôle de l'évolution des populations mais aussi dans une mesure prophylactique en densifiant le nombre de pièges par arbre ou par hectare.

---

**Les observations contenues dans ce bulletin ont été réalisées par les partenaires suivants : Chambres d'agriculture du Var et de la Drôme, CIVAM du Vaucluse, CIVAM des Bouches-du-Rhône, Groupement des oléiculteurs des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse, CIRAME.**

**COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :** Rémi Pécout (CA83), Alex Siciliano (GO04), Benoit Chauvin-Buthaud (CA26), Nathalie Serra-Tosio (CIVAM 13), Isabelle Casmayou (CIVAM 84).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.